

OPTION / RÉSERVATION 2012

Classes Maternelles

 CODE CLIENT



Dates souhaitées par ordre de préférence : ① / / 2012 ② / / 2012 ③ / / 2012

■ A cocher votre préférence :

 MATINÉE
 10h / 13h

 APRÈS-MIDI
 13h30 / 16h30

■ Composition du groupe – Conditions réservation groupes scolaires : à partir de 10 élèves payants.

Effectif élèves Cycle I (6€)	
Effectif élèves Cycle II (6€)	
Adulte gratuit (1 pour 8 élèves)	
Adulte supplémentaire (9€)	
Chauffeur de bus (gratuit)	
Effectif total du groupe	

■ Renseignements administratifs pour la réservation et la facturation (A compléter en lettres majuscules)

Nature de l'organisme gérant la réservation :

 1-Etablissement scolaire 2-Autocariste / Agence de voyage 3-Centre d'hébergement 4-Autre :

 Département d'origine du groupe Référence du groupe :

Nom de l'École / Organisme :

Adresse :

Nom et Prénom du responsable groupe :

Fonction : Tél : Fax :

Mobile : E-mail :

Coordonnées pour adresse de facturation différente :

Observation / particularité :

 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso.

 Fait le :
 Nom-Prénom :

Dès réception du document de réservation, nous vous communiquons la date retenue selon nos disponibilités d'accueil et vous adressons le contrat de réservation.

La réservation devient ferme et définitive après le retour de ce contrat accompagné de l'acompte demandé de 30% de la prestation globale.

Service Réservation - Tél : 33 (0)4 73 19 70 98 – Fax : (33) 04 73 19 70 49 – E-mail : reservation@vulcania.com

Toute réservation de prestation implique une adhésion, sans réserve, aux présentes Conditions Générales de Vente, sauf toutes autres conditions écrites formelles et expresses de la SEM Volcans. Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur de Vulcania affiché aux caisses et à l'accueil général au niveau -2.

1/ RÉSERVATION

Article 1.1 : Billetterie

Groupes : Les conditions tarifaires « groupes » s'appliquent aux groupes adultes et enfants d'un minimum de 20 personnes payantes et 5 personnes payantes pour les groupes handicapés. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue par fax ou par courrier, au plus tard 3 semaines avant la date de la visite. Des frais de dossier d'un montant de 15€ seront facturés en complément du prix du billet d'entrée, lors de la saisie du dossier. **Pour le public scolaire, les tarifs scolaires s'appliquent à partir de 10 élèves payants.** Les conditions de gratuités sont détaillées dans la grille tarifaire groupes en vigueur. Des frais de dossier d'un montant de 15€ seront facturés en complément du prix du billet d'entrée, lors de la saisie du dossier.

Mini Groupes : Les conditions tarifaires « mini groupes » s'appliquent aux groupes d'un minimum de 10 personnes payantes. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue par fax ou par courrier, au plus tard 3 semaines avant la date de la visite. Des frais de dossier d'un montant de 10€ seront facturés en complément du prix du billet d'entrée, lors de la saisie du dossier.

Billetterie Comités d'entreprise : Des tarifs spéciaux sur la billetterie individuelle sont accordés aux organismes tels que les comités d'entreprise justifiant de leur statut ainsi que les comités d'œuvres sociales et assimilés et toute autre entité assimilée comme telle par la Direction Commerciale de Vulcania. Pour en bénéficier, il faut effectuer une commande d'au moins 10 billets individuels. Les billets sont valables 5 ans et ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ces billets sont facturés à la commande.

Article 1.2 : Autres prestations

Visites accompagnées, activités pédagogiques : Les conditions tarifaires sur ces prestations s'appliquent uniquement aux groupes, le nombre minimum de participants est lié à la nature de la prestation et détaillé dans la grille tarifaire. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 3 semaines avant la date de la visite.

Audio Guide : pour les réservations d'audio guide à destination des publics, une attestation d'assurance est à fournir au moment de la réservation.

Locations de salles et prestations événementielles : ces prestations font l'objet d'un devis spécifique qui mentionnent l'ensemble des prestations retenues, les tarifications particulières appliquées et, si besoin est, les conditions spécifiques de réservation. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 3 semaines avant la date de la visite.

Article 1.3 : Restauration

Les conditions tarifaires « groupes » sur la restauration s'appliquent aux groupes d'adultes et enfants d'un minimum de 20 personnes payantes et aux groupes scolaires d'un minimum de 10 élèves. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 3 semaines avant la date de la visite. Le menu choisi doit être identique pour l'ensemble du groupe et confirmé par fax, par courrier ou directement sur le contrat de réservation dans les 15 jours précédant la visite du groupe. Dans le cas contraire, le service groupe de Vulcania imposera un menu. **Toute demande liée exclusivement à des régimes particuliers devra faire l'objet d'une information écrite par le client au moment de la réservation afin que soit étudiée, le cas échéant, une proposition personnalisée.** L'heure et le lieu du repas seront indiqués au groupe le jour de sa visite lors de son arrivée en caisse groupe. Les menus sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

Article 1.4 : Réservation

Toute réservation doit préciser le nom du responsable du groupe et ses coordonnées, l'effectif, la catégorie du public, la date de la visite, l'heure d'arrivée prévue ainsi que l'heure du départ. La réservation détaille l'ensemble des prestations commandées (billetterie, visites guidées, activités pédagogiques, restauration et toutes autres prestations...). Deux contrats sont envoyés par le Service réservation de Vulcania. Un exemplaire doit être retourné au service de réservation de Vulcania, route de Mazayes, 63230 St Ours les Roches, l'autre exemplaire devra être conservé par le client et présenté le jour de sa visite en caisse groupe. **La réservation devient ferme à réception du contrat dûment complété et signé accompagné d'un acompte de 30% sauf conditions particulières.** Les réservations peuvent être précédées d'une option faite par écrit auprès du service groupe. Les conditions sur la levée de l'option sont détaillées dans le contrat de réservation envoyé au client.

2/ MODIFICATION / ANNULATION

Article 2.1 : Modification du fait du client

Toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer par fax ou par courrier au service réservation de Vulcania.

Aucune modification ne sera prise en compte dans un délai de 8 jours avant la date de la visite. Passé ce délai, toute modification sera considérée comme une annulation et facturée selon les modalités de l'article 2.2 ci-après.

Article 2.2 : Annulation du fait du client

L'effectif indiqué lors de la réservation ou modifié en respect de l'article 2.1 ci-avant sera retenu comme base de facturation pour l'ensemble des prestations réservées.

Toute annulation de prestations réservées fait l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes si elle intervient :

- La veille ou le jour de la visite : 100% de la réservation,
- Entre 2 et 8 jours ouvrables avant la date de la visite : 60% de la réservation,
- Entre 9 et 15 jours ouvrables avant la date de la visite : 40% de la réservation,
- Entre 16 et 30 jours ouvrables avant la date de la visite : 20% de la réservation.

Les prestations détaillées dans l'article 1.2 ci-avant pourront faire l'objet de conditions d'annulation particulières liées à la nature des prestations.

Article 2.3 : Modification ou annulation par Vulcania

La direction de Vulcania se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'événements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques. En cas d'annulation d'une prestation par Vulcania, le montant versé par le Client lui sera remboursé sans que cela ne donne droit à aucune indemnité.

3/ RÈGLEMENT

Article 3.1 : Prix

Les prix sont déterminés en fonction des conditions économiques et fiscales en vigueur au jour de la réservation (TVA à 7% sur l'ensemble des prestations à l'exception des vins et apéritifs au taux de 19,6%). Les tarifs sont sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis et dans le respect de la législation en vigueur.

Sauf disposition expresse, dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre requis dans l'article 1.1 ci-avant Vulcania facturera les prestations réservées par le Client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants.

Article 3.2 : Paiement

Toute réservation fait l'objet d'un acompte de 30%. Le solde devra être réglé au plus tard 10 jours avant la date de visite, sauf conditions particulières.

Les règlements sont effectués à l'ordre la SEM Volcans par chèque, virement, mandat administratif ou carte bancaire et adressé à la SEM Volcan, route de Mazayes, 63230 St Ours les Roches. En l'absence de règlement, Vulcania se verra dans l'obligation d'annuler la réservation sans préavis.

Article 3.3 : Pénalités pour retard de paiement

Le montant HT (Hors Taxes) de la réservation sera majoré, à titre de pénalité, par jour de retard, d'une somme calculée sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points de pourcentage et ce conformément à l'article 446-1 du code de commerce. La pénalité est encourue lorsque les sommes sont versées au-delà du délai fixé par les conditions générales de vente dans l'article 3.3 ci avant sauf conditions particulières.

4/ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 4.1 : Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de VULCANIA sans son accord préalable écrit.

Article 4.2 : Responsabilité

Vulcania décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

Article 4.3 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

Article 4.5 : Litiges Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du Tribunal de Clermont- Ferrand.

Nom – Prénom ou
Signature du Client